

MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Au titre du contrat de liquidité confié par la société SOGECLAIR à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un apport complémentaire de 30 000 € en date du 25 novembre 2011

Il est rappelé que lors du communiqué de mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 3606
- Solde en espèces du compte de liquidité : 51 114.70 €

SOGECLAIR

Société anonyme au capital de 2 900 000 Euros

Siège social : 7 avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC (France)

Tél. : 33 (0)5.61.71.71.71 – www.sogeclair.com

335 218 269 R.C.S. TOULOUSE